

DEMANDE D'ADHÉSION AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE

- renouvellement par tacite reconduction -

Je soussigné,

Président(e) de l'association

et agissant pour son compte,

Souhaite : **(cocher les cases correspondantes)**

- adhérer au Service Vie Associative au tarif annuel de 18,20¹ € ;
- être domicilié(e) à la Maison des Service Publics et bénéficier d'une boîte aux lettres ;
- bénéficier d'un accès au photocopieur du Service Vie Associative, aux tarifs en vigueur¹ ;
- apparaître dans l'annuaire associatif accessible via le site internet de la Ville de Montélimar.

Pièces à joindre à ce formulaire afin que la demande puisse être enregistrée :

- Statuts de l'association ;
- Liste des membres du bureau comportant nom, prénom, fonction, adresse postale, coordonnées téléphoniques et adresse électronique ;
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité ;
- Inscription au Journal Officiel ;
- Inscription en Préfecture ou en Sous-Préfecture ;
- Numéros de SIRET et de SIREN ;
- Chèque de 18,20 € à l'ordre du Trésor Public – Régie 198613.

Fait à

Le

Signature

Direction de l'Événementiel et de la Vie Associative
Maison des Services Publics – 1 avenue Saint Martin à MONTÉLIMAR
04 75 92 09 73 – service.vie-associative@montelimar.fr

¹ Tarification fixée par délibération municipale.